



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.058/DK

OBJET : CESSION DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY - PARCELLES CADASTREES AV 484P ET AV 546

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : CESSION DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY - PARCELLES CADASTREES AV 484P ET AV 546

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

VU le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14,

VU l'avis du pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 10 juin 2024 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT le projet porté par la société CDC HABITAT, s'inscrivant dans la reconstitution de l'offre de logements voués à la démolition dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Hautes Mardelles, consistant à réaliser un programme global de 95 logements sur une partie du tènement foncier propriété de la commune de Brunoy constitué des parcelles AV 484 et AV 546, dont un bâtiment comprenant 33 logements locatifs sociaux sur l'emprise foncière constituée du terrain du pavillon sis 134 rue de Cerçay cadastré AV 484p et du terrain du pavillon sis 136 rue de Cerçay cadastré AV 546, pour une superficie totale de 1181 m²,

CONSIDERANT que les pavillons sis 134 et 136 rue de Cerçay appartiennent au domaine privé de la Commune de Brunoy,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : CESSIION DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY - PARCELLES CADASTREES AV 484P ET AV 546

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la cession des pavillons sis 134 et 136 rue de Cerçay constitutifs de l'emprise foncière cadastrée AV 484p et AV 546 dont le plan est annexé à la présente délibération pour une superficie totale de 1181 m², au profit de la société CDC HABITAT, au prix de 876 600 €.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente (ou le compromis de vente) relative à cette cession, tous les actes authentiques ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

ARTICLE 3 : **DIT** que les frais afférents à la rédaction et la régularisation des actes authentiques seront à la charge des acquéreurs.

ARTICLE 4 : **DIT** que les recettes sont prévues au Budget communal.

ARTICLE 5 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : CESSIION DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY - PARCELLES CADASTREES
AV 484P ET AV 546

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.058/DK

Objet de l'acte : CESSIION DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY - PARCELLES
CADASTREES AV 484P ET AV 546

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 2 - Alienations

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23825_2-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23825_2

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024